

Évaluation du soutien à l'écoconception de la Direction régionale Pays de la Loire de l'ADEME

EVALUATION

Direction Régionale des Pays de la Loire
NOVEMBRE 2025

OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

- Dresser un bilan financier et humain du soutien à l'écoconception, incluant l'action des relais*, entre 2019 et 2024 ;
- Mesurer l'efficacité, la pertinence, la cohérence et l'efficience de la politique de soutien à l'écoconception de la Direction Régionale (DR) Pays de la Loire de l'ADEME ;
- Formuler des recommandations stratégiques et opérationnelles d'amélioration.

MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION

Analyse et enquêtes

- Bilan physico-financier des aides aux projets, des aides aux relais et de leurs réalisations sur la période 2019-24 ;
- Entretiens auprès des relais de la DR et d'acteurs externes clés dans le soutien à l'écoconception en région ;
- Enquête auprès des entreprises bénéficiaires d'une aide de l'ADEME et auprès d'entreprises cibles ;
- Étude de cas sur le dispositif « Ecoproduire » ;
- Analyse comparative auprès de quatre DR de l'ADEME.

Comité de pilotage

- DR Pays de la Loire de l'ADEME
- Service Écoconception et Recyclage de l'ADEME
- DR AURA et Nouvelle-Aquitaine de l'ADEME
- Région Pays de la Loire
- Solutions&Co, Agence de la Région Pays de la Loire

Consultants externes

Cette évaluation a été réalisée, par les bureaux d'études EDATER et I Care pour le compte de l'ADEME, dans le cadre d'un marché public.



* Les relais représentent toutes les structures intermédiaires entre l'ADEME et ses cibles, à savoir les entreprises et les collectivités, qui bénéficient d'un financement de postes au sein de ces structures et qui agissent dans ce cadre comme une extension directe de l'ADEME. Ces structures assurent un contact de proximité avec les entreprises et les collectivités, afin de favoriser leur engagement dans la transition écologique et énergétique.

Contexte

Après plusieurs années d'une **politique active de soutien à l'écoconception**, la DR Pays de la Loire de l'ADEME a jugé essentiel de procéder à son évaluation[†]. Cette démarche évaluative intervient à un moment où l'offre de soutien à l'écoconception, qui s'est étoffée ces dernières années, bénéficie de **six années de recul** et d'une certaine **maturité**.

Parmi les actions conduites par l'ADEME, l'écoconception représente **un des leviers stratégiques de la transition écologique des entreprises**. Bien que peu répandue, cette démarche offre un potentiel majeur de réduction de l'impact environnemental et de transformation des modèles de production et de consommation. L'écoconception est une démarche centrée sur un produit (bien ou service), qui vise à en réduire les impacts environnementaux en considérant l'ensemble de son cycle de vie et en intégrant plusieurs composantes environnementales.

L'ADEME finance des projets d'écoconception depuis plus de 20 ans. La DR Pays de la Loire, qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale, se distingue par **un engagement fort et continu en faveur de l'écoconception en région**, où l'ADEME est l'unique acteur du soutien financier dédié à ce sujet. La politique de soutien à l'écoconception de l'ADEME en Pays de la Loire se traduit en divers dispositifs : **aides directes aux projets ; aides à des structures relais**, déployant des actions d'accompagnement à l'écoconception en région ; complétées par une **aide de l'ADEME déployée par Bpifrance**.

L'évaluation intervient dans un **contexte de renouvellement des conventions avec les relais**, de montée en puissance de la stratégie nationale ADEME Entreprises 2024-27 et de **volonté de repositionner l'écoconception comme un levier stratégique** de la transition écologique des entreprises.

Elle s'est concentrée sur les aides financières à l'écoconception déployées par l'ADEME en Pays de la Loire - hors apport d'expertise (production de guides, données ...).

[†] L'ADEME évalue régulièrement ses programmes et stratégies pour mieux connaître les effets et impacts qu'ils produisent, décider des orientations stratégiques à prendre et rendre compte des fonds publics mobilisés. Ces évaluations se font à l'échelle territoriale ou nationale.

POUR EN SAVOIR PLUS :

<https://www.ademe.fr/agence/notre-politique-evaluation>

Résultats Clés

Bilan du soutien à l'écoconception

Un essor des entreprises accompagnées, sur un sujet encore émergent

Sur la période 2019-2024, l'ADEME, a soutenu 173 projets d'écoconception en Pays de la Loire, dont :

- 143 projets accompagnés par la DR Pays de la Loire, portés par 138 bénéficiaires et aidés à hauteur de 2,18 M€ ;
- 14 diagnostics écoconception Bpifrance, opérés pour le compte de l'ADEME, représentant 167 k€ d'aides ;
- 1 projet soutenu au titre de à la Recherche, Développement et Innovation (RDI), pour 1,6 M€ d'aide ;
- 15 projets multi-acteurs financés via l'Appel à Projets Perfecto (études de faisabilité et mise en œuvre de projets d'écoconception en R&D), représentant un soutien cumulé de 3,6 M€.

Une augmentation conséquente du nombre de projets d'écoconception a eu lieu à partir de 2021, passant d'une demi-douzaine de projets en 2019 et en 2020 à 39 en 2021. La dynamique s'est ensuite stabilisée autour d'une trentaine de bénéficiaires par an.

Depuis 2019, où l'aide aux études d'écoconception constituait le principal dispositif, l'ADEME a étoffé son offre, notamment pour accompagner les entreprises les plus novices. Ce renforcement s'est inscrit dans un contexte socio-économique favorable, marqué par des évolutions réglementaires (loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire de 2020) et par la mise en œuvre du Plan de Relance, propice à l'évolution des entreprises. L'ADEME a déployé dans ce cadre le dispositif « Tremplin 1^{er} pas » en 2021, puis le Diag Écoconception, opéré par Bpifrance, en tant que brique intermédiaire.

Parallèlement, l'ADEME Pays de la Loire a structuré une offre territoriale d'accompagnement, en s'appuyant sur des relais conventionnés. Entre 2019 et 2024, la DR a soutenu à hauteur de 1,26 M€ les actions de 10 structures relais agissant à l'échelon régional. Les cinq chambres de commerce et d'industrie (CCI) territoriales, ont déployé sur cette même période un programme d'écoconception progressif incluant l'opération collective « Ecoproduire ». En outre, cinq relais ponctuels ont déployé des actions collectives de différents niveaux, de la sensibilisation au travail sur un produit de l'entreprise : hackathons écoconception du Comité 21, opérations collectives du Pôle ID4Mobility, du Pôle EMC2, des Chambres Nationales des Artisans des Travaux Publics et du Paysage (CNATP) de Vendée puis des Pays de la Loire[†].

Les relais se différencient par la nature des actions qu'ils déploient, permettant l'autonomisation des entreprises et des dynamiques collectives, complémentaires de l'offre d'accompagnement proposée au niveau national. Le partenariat avec les relais représente un élément important, dans la mesure où ces derniers disposent d'une bonne

capacité d'adaptation et de réaction aux besoins des entreprises.

Les CCI, relais principal de la DR, sont bien identifiées par les entreprises et leur implantation locale permet de couvrir toute la région. Elles disposent d'une expertise interne sur l'écoconception, avec la CCI 49 comme pilote. Cette dernière, présente au sein du groupe de travail national sur l'écoconception, est un atout d'expertise sur le territoire et une référence pour toutes les CCI à travers l'hexagone.

Les relais territoriaux ont joué un rôle structurant dans la dynamique régionale d'accompagnement en contribuant à mobiliser près de 40 % des entreprises bénéficiaires d'une aide écoconception ADEME sur la période 2019-2024. Parmi elles, la moitié (soit 34 entreprises) ont été accompagnées via le programme Ecoproduire des CCI.

Par ailleurs, les actions de sensibilisation des relais ont permis de toucher environ 300 personnes via les CCI et près de 100 personnes via les hackathons du Comité 21.

Depuis son lancement en 2023, le Diag Écoconception, opéré à l'échelle nationale par Bpifrance, a concentré environ 20% des bénéficiaires d'aides à l'écoconception. Cela en fait l'un des quatre dispositifs les plus mobilisés, aux côtés de Tremplin 1^{er} pas, Ecoproduire et l'aide aux études.

Cette structuration de l'offre, combinée à la mobilisation renforcée des relais, a permis une augmentation notable du nombre d'entreprises accompagnées, en lien direct avec un contexte conjoncturel porteur.

Des résultats significatifs au sein des entreprises, malgré des disparités de profils et territoires

Les aides à l'écoconception ont bénéficié aux deux tiers à l'industrie manufacturière et aux activités spécialisées, scientifiques et techniques, c'est-à-dire le cœur de cible. En revanche deux constats appellent à une vigilance :

- 92% des bénéficiaires sont des PME (65% des entreprises bénéficiaires ont moins de 50 salariés) : les ETI et les grandes entreprises sont très faiblement touchées
- La majorité des entreprises bénéficiaires se trouvent dans le Maine-et-Loire et en Loire-Atlantique (67%), ce qui révèle une forte concentration géographique, en partie liée à la sphère d'action des relais. La couverture apparaît donc incomplète, notamment en Vendée, ou encore au regard des territoires d'industrie ligériens.

L'étude a mis en avant que la quasi-totalité des entreprises bénéficiaires ont poursuivi la démarche d'écoconception engagée dans le cadre d'un accompagnement.

En outre, elles ont le souhait d'étendre la démarche d'écoconception au sein de leur activité, que ce soit à d'autres produits, ou à un niveau stratégique.

[†] L'action des CNATP, axée sur les métiers de l'horticulture, n'a pas fait partie du périmètre de l'étude.

Une offre d'accompagnement riche et alignée avec les besoins opérationnels des entreprises ligériennes

L'accompagnement déployé apparaît comme essentiel pour que les entreprises s'engagent dans une démarche d'écoconception : dans le cadre de l'enquête auprès des bénéficiaires, elles sont 32 sur 44 à déclarer qu'elles ne seraient pas engagées dans une démarche d'une telle envergure sans l'accompagnement permis par l'ADEME.

L'offre actuelle permet d'adresser une large diversité de niveaux de maturité. Les différents formats proposés permettent de s'adapter aux capacités des entreprises à mobiliser des ressources.

Le dispositif Ecoproducteur, déployé par les CCI, se distingue par le gain d'autonomie des entreprises : il offre un cadre structurant, sur un temps long, qui permet aux entreprises de réaliser la démarche par elle-même, avec une montée en compétences des équipes internes.

Plus globalement, les entreprises interrogées ont indiqué que l'accompagnement reçu avait permis de répondre à leurs besoins opérationnels en écoconception, comme la réalisation d'une analyse de cycle de vie (ACV), la compréhension de la méthode ou la réduction des impacts environnementaux.

Les bureaux d'études (BE), qui interviennent directement auprès des entreprises et sont mandatés par les relais régionaux pour apporter leur expertise dans le cadre d'opérations d'accompagnement, sont un point fort. Leur expertise participe de l'efficacité de la politique de soutien à l'écoconception : les entreprises estiment leur intervention indispensable dans l'accompagnement. En outre, les BE jouent le rôle de canal principal de mobilisation : dans 60% des cas, ce sont eux qui ont orienté les entreprises vers une aide de l'ADEME ou un Diag Bpifrance en Pays de la Loire entre 2019 et 2024. Ils apparaissent ainsi comme des partenaires clés.

Une offre d'accompagnement à l'écoconception à préciser et spécifier

Un concept encore difficilement compris par les entreprises, pouvant freiner l'engagement

L'évaluation met en évidence une grande diversité de représentations de l'écoconception : certaines y voient une approche technique centrée sur des actions opérationnelles (réduction de matière, intégration de matières recyclées ou biosourcées, réparabilité, etc.), tandis que d'autres y perçoivent une feuille de route pour l'écoresponsabilité de leur processus ou encore une démarche stratégique de transformation de leur modèle d'affaires.

La mobilisation d'une expertise d'accompagnement se justifie d'autant que les éléments de langage actuels limitent les capacités des entreprises à identifier clairement la valeur ajoutée de l'écoconception pour leur activité et à s'en

emparer dans toutes les sphères de l'entreprise.

Une absence de parcours structuré et orienté

Malgré la richesse de l'offre, les passerelles entre dispositifs dédiés à l'écoconception restent faibles. En effet, les entreprises ne mobilisent souvent qu'un seul dispositif, sans se diriger vers d'autres accompagnements par la suite.

En revanche, d'autres aides publiques, en-dehors de celles dédiées à l'écoconception, ont été sollicitées par les entreprises : aides à la RDI (crédit d'impôt recherche, crédit d'impôt innovation, Diag'Innovation), aide à la transformation des organisation (dispositif TORGA de l'ADEME), aide pour la décarbonation ou la responsabilité sociétale des entreprises.

Les entreprises sont orientées vers un dispositif par l'acteur qui les a démarchées et non en fonction de leur objectif ou leur maturité, ce qui soulève la question de la coopération entre acteurs et de l'optimisation de l'orientation.

Un accompagnement trop cloisonné pour des trajectoires d'entreprises variées

Les travaux ont mis en exergue que les entreprises s'engagent dans des trajectoires variées, portées par des enjeux plus larges pour lesquels l'écoconception serait un outil parmi d'autres, activé à différents moments. Le « parcours écoconception » n'existe pas en tant que tel, il s'agit plutôt d'une brique dans un parcours plus large de transition écologique.

Les dispositifs actuels sont perçus comme étant trop centrés sur un produit, alors qu'il s'agit d'une démarche qui doit pouvoir s'inscrire dans l'ensemble des fonctions de l'entreprise et qui constitue un levier de transition indissociable de la stratégie d'entreprise.

Par ailleurs, les travaux permettent de constater que les entreprises rencontrent des difficultés à mettre en lien leur première démarche d'écoconception avec leur stratégie et leur organisation interne. En outre, elles ne sont pas suffisamment outillées en matière de données environnementales : cela peut représenter un frein à l'approfondissement de l'écoconception en interne. L'enquête auprès des entreprises bénéficiaires d'un accompagnement a mis au jour que les accompagnements les plus plébiscités pour répondre à leurs besoins sont les aides financières, l'accès à des outils et un accompagnement méthodologique.

Enfin, dans le même esprit d'outillage des entreprises, l'accompagnement sectoriel vient à manquer. Lorsque des initiatives sectorielles sont mises en place, elles ne résultent pas d'une stratégie planifiée de la DR, limitant l'alignement avec les secteurs prioritaires de l'ADEME nationale et les secteurs au poids économique important en région.

L'évaluation a aussi mis en avant que pour favoriser une dynamique collective, les entreprises ont besoin d'être mises en réseau et de pouvoir échanger entre pairs (si possible d'un même secteur d'activité) avec la possibilité de partager des retours d'expérience d'entreprises déjà engagées

Principales recommandations à l'issue de l'évaluation

L'évaluation montre que la DR Pays de la Loire dispose d'une politique ambitieuse de soutien à l'écoconception. **La dynamique régionale est réelle** : près de 170 entreprises engagées sur les six dernières années, un réseau de relais opérationnels, une visibilité croissante de l'écoconception. Mais pour franchir un nouveau palier, **plusieurs leviers doivent être consolidés**, qu'il s'agisse de **communication**, de **prospection** et de **suivi des entreprises**, d'**évolution de l'offre d'accompagnement** ou encore de **partenariats**.

Les pistes d'évolution du soutien à l'écoconception de l'ADEME en Pays de la Loire ont été travaillées en collaboration avec des entreprises, bureaux d'étude, acteurs et partenaires de l'écoconception, et avec différentes Directions de l'ADEME, dans le cadre de trois ateliers de travail.

Rendre l'offre plus visible et lisible, l'adapter au vocabulaire des entreprises et à leurs spécificités

L'offre actuelle souffre d'un manque de visibilité du point de vue des entreprises et des acteurs de l'accompagnement. Il s'agira de formaliser et de donner à voir l'offre, en adoptant un **vocabulaire moins technique** et plus proche de celui des entreprises et par le biais d'**actions de valorisation** (mise en place de parcours illustrés, témoignages de bénéficiaires, ...). En outre, s'appuyer sur le **lien avec la décarbonation**, levier stratégique déployé par l'ADEME auprès des entreprises, apparaît comme un levier de diffusion.

Structurer les parcours d'accompagnement, assurer un suivi et accompagner la pérennisation de l'écoconception post-diagnostic

Pour maintenir la dynamique de massification et la montée en puissance de l'écoconception, la mise en place d'actions de ciblage et de suivi d'entreprises apparaît comme un levier fort. Il s'agit de faire en sorte de toucher les entreprises pour qui l'écoconception représente un fort potentiel et de maintenir le lien avec celles-ci une fois la dynamique lancée.

Certains leviers peuvent être mis en place post-diagnostic afin d'opérationnaliser, de systématiser et de pérenniser la démarche d'écoconception. Il s'agit de **poursuivre l'accompagnement auprès des entreprises**, sous diverses formes, en leur proposant par exemple des **modules ciblés**, la **mobilisation d'un expert** dans le suivi de l'entreprise, ou encore la **mise à disposition de ressources et d'outils**, le déclenchement de la suite du parcours par l'ADEME, la mise en place d'**échanges entre entreprises d'un même secteur**.

Renforcer l'accompagnement sectoriel

Les **actions entre pairs**, le partage d'enjeux et de problématiques communs **entre entreprises d'un même secteur**, ont été identifiées comme **facteur d'engagement et de pérennisation** de la démarche d'écoconception.

Il s'agit également de disposer de référentiels, de guides opérationnels (pour un secteur, un métier, un type de produit) et de données environnementales adéquates.

Développer des approches croisées aux enjeux stratégiques cohérents

Croiser les dispositifs d'écoconception avec d'autres enjeux de transition écologique tels que la **décarbonation**, les obligations des **filières à responsabilité élargie du producteur**, la **directive CSRD** (« Corporate Sustainability Reporting Directive »), ou encore la **RSE**, apparaît comme un levier majeur de mobilisation des entreprises. Il s'agit également de s'inscrire dans les enjeux concurrentiels et de **mobiliser l'écoconception comme levier de différenciation et de compétitivité**. L'objectif est d'accentuer l'intégration de la démarche d'écoconception dans la stratégie globale de l'entreprise. Cela peut passer par l'évolution des livrables remis en fin d'accompagnement, l'évolution des dispositifs (aujourd'hui centrés sur une démarche opérationnelle sur un produit), ou encore le suivi et l'orientation croisée des entreprises vers des dispositifs d'accompagnement ad hoc, au-delà du seul « parcours écoconception ».

Poursuivre la mobilisation de relais régionaux en renforçant la coordination et la spécialisation (sectoriels, RDI, ETI/GE)

Dans un contexte de montée en puissance de l'écoconception - méthode qui reste ambitieuse et complexe -, il apparaît nécessaire, pour mobiliser les entreprises, de maintenir et renforcer la dynamique d'accompagnement portée par les relais régionaux, tout en assurant une meilleure coordination et spécialisation des actions déployées.

A ce titre, le renouvellement des conventions triennales en 2025 avec les CCI s'accompagne d'un engagement renforcé sur l'écoconception : objectifs accrus en nombre d'entreprises accompagnées, élargissement à l'ensemble des départements et augmentation des effectifs dédiés.

Enfin, il apparaît nécessaire de poursuivre le soutien et d'identifier d'autres types de relais capables de toucher des entreprises non atteintes par les CCI, et d'apporter une offre spécialisée : acteurs sectoriels et clusters, associations et syndicats d'entreprises pouvant mobiliser des entreprises de taille plus conséquente, acteurs de l'innovation et Pôles, etc. L'émergence de ces relais en région doit être articulée avec les actions des CCI pour éviter les redondances, harmoniser la communication régionale, créer des synergies, et mutualiser les efforts.

CONTACTS

Direction Régionale Pays de la Loire de l'ADEME
DÉPALLE Maxime : maxime.depalle@ademe.fr

RÉFÉRENCES

Numéro de contrat : 2024MA000287